AFFI CHÉ LE: 12 AVR. 2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 AVRIL 2019 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 04/04/19 s'est réuni le jeudi 11 avril 2019, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS:

Monsieur Louis Vogel, Maire

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 40 inclus), Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, **Adjoints**

Monsieur Xavier Luciani, Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Jocelyne Langmann, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin (à partir du point n° 17), Madame Eliana Valente, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamila Smaali Paille, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Noël Boursin (à partir du point n° 41), Madame Ségolène Durand, Madame Valérie Vernin (jusqu'au point n° 16), Madame Alexandra Duverne, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES:

Madame Patricia Astruc-Gavalda a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Madame Renée Wojeik a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Anthony Lemond a donné pouvoir à Madame Jocelyne Langmann, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Mohammed Hadbi a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Monsieur Mohamed Mokeddem a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Claude Bourquard a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville De Cecco

SECRETAIRE:

Monsieur Noël Boursin (jusqu'au point n° 40 inclus) Monsieur Romaric Moyon (à partir du point n° 41)

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Noël Boursin en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 21 février 2019.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Abrogé la délibération n° 2018.06.12.98 du 20 juin 2018, approuvé l'acquisition auprès de la Société Antin Résidences du lot en volume n° 4 au prix de 1 €, autorisé la division de la parcelle cadastrée section BC n° 463 et approuvé la modification de l'EDDV de l'ensemble immobilier.
- ✓ Approuvé le résultat de l'enquête publique, constaté la désaffectation des parcelles cadastrées section AT n° 313 et 315 sises Place André Lévy d'une superficie de 679 m² et prononcé leur déclassement.
- ✓ Approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AX n° 13 sise 52 quai du Maréchal Joffre d'une contenance de 4 836 m² au prix de 200 000 €.
- ✓ Approuvé la rétrocession par la société Linkcity IDF de la parcelle cadastrée section AP n° 294, d'une contenance de 9 m², sise 48 rue du Capitaine Bastien et son classement dans le domaine public communal.
- ✓ Constaté la désaffectation du terrain cadastrée section AY n° 112p, pour une contenance de 2 635 m2 sis Tertre de Chérisy à Vaux-le-Pénil et prononcé le délassement de ce terrain afin de l'incorporer dans le domaine privée de la Commune.
- ✓ Autorisé la cession du terrain cadastré section YA n° 112p sis le Tertre de Chérisy à Vaux le Pénil au SMITOM au prix de 150 000 € et la constitution de servitudes au profit de la Ville de Melun.
- ✓ Approuvé la mise en place d'une convention de fourniture d'énergie thermique pour l'immeuble sis 28-30 avenue Georges Pompidou.
- ✓ Autorisé la constitution d'une servitude conventionnelle de cour commune au profit du Foyer Rémois et demandé la constitution d'une servitude de débord de toiture au profit de la Ville de Melun.
- ✓ Constaté l'erreur matérielle relative à la référence cadastrale de la parcelle objet d'une désaffectation, d'un déclassement et d'une cession dans les délibérations 2019.02.6.23 et 2019.02.7.24 et précisé que la délibération 2019.02.7.24 porte bien sur la parcelle AM 322p.

- ✓ Approuvé la Convention d'Intervention Foncière entre la Ville et l'Etablissement Public Foncier d'Île de France ainsi que le protocole d'intervention.
- ✓ A alloué une subvention annuelle à l'Association de Soins et de Service à Domicile de la Région de Melun (ASSADRM) compte tenu de l'intérêt que présentent ses actions pour le développement du maintien à domicile sur le territoire de la commune.
- ✓ Décidé de demander au représentant de l'Etat de prononcer le transfert à la Commune de Melun des bien, droits et obligations attachés aux parcelles cadastrées 288000AR0096 correspondant au Jardin des Carmes.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2018 du Budget Principal dressé par le Trésorier Principal.
- ✓ Arrête le Compte Administratif 2018 du Budget Principal présenté par le Maire.
- ✓ Pris acte et affecté le résultat définitif 2018 du Budget Principal.
- ✓ Approuvé le bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice 2018.
- ✓ Voté la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2019 pour le Budget Principal.
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 exercice 2019.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau 2018 dressé par le Trésorier Principal.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif du Budget Annexe Eau 2018 présenté par Monsieur le Maire.
- ✓ Pris acte des résultats de clôture définitifs de l'exercice 2018 du Budget Annexe Eau.
- ✓ Autorisé l'allocation en "créances éteintes" d'un titre pour un montant de 7 165,25 €.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer avec Madame la Préfète de Seine et Marne l'avenant n° 5 à la Convention ACTES et d'y ajouter le dispositif homologué S2Low pour la transmission des actes de la Commande Publique.
- ✓ Approuvé le programme présenté au titre des opérations d'investissement éligibles à la Dotation Politique de la Ville.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 « Action Cœur de Ville ».

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer les Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires d'une subvention comprise entre 5 000 € et 23 000 € et à leur verser les subventions correspondantes dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs à conclure avec l'association "Amicale du Personnel de la Ville de Melun" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 49 500 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs à conclure avec l'Association pour les Relations Internationales de Melun et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 24 300 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention de partenariat et d'objectifs à conclure avec l'association F.J. Festival et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 24 000 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la Convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville de Melun et l'association "Confrérie des Chevaliers du Brie de Melun" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "Union Sportive Melunaise Fédéral" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 82 674 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "Union Sportive Melunaise Gymnastique" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 25 107 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "Unions Sportive Melunaise Aviron" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 46 427 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "Football Club de Melun" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 124 476.50 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Melun et le Cercle des Nageurs Melun Val de Seine et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 60 333 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec l'association "Rugby Melun Combs 77" et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 23 985 euros dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectif et de moyens à conclure avec l'Union Sportive Melunaise Tennis et autorisé le versement de la subvention d'un montant de 86 467 € dans le cadre du Budget 2019.

- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport annuel d'activités et du Compte-rendu financier 2017 produits par la S.A.P.P. groupe INDIGO pour la délégation de service public stationnement.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 23 au Traité de concession et de la Convention d'exploitation du stationnement avec SAPP.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer la Convention relative à l'installation d'un dispositif de vidéo-protection en appui d'une propriété appartenant à l'OPH77.
- ✓ Approuvé l'opération présentée au titre des opérations d'investissement de 2019, décidé de solliciter la Région pour l'obtention de la Subvention Régionale « Soutien à l'équipement en vidéo protection ».
- ✓ Autorisé la vente d'une Licence IV pour un montant de 8 000 €.
- ✓ Autorisé la rétrocession du lot C1 des délaissés de Montaigu à l'OPH 77, dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.
- ✓ Décidé de solliciter l'État pour l'obtention de la dotation pour l'élargissement des horaires d'ouverture de la Médiathèque Astrolabe (2ème tranche) à hauteur maximale de 80 %, soit 146 631 €.
- ✓ Autorisé l'exploitation et fixé les droits d'exploitation du studio d'enregistrement du Conservatoire aux artistes musiciens et jeunes talents émergents.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport annuel d'activité de la société ELIOR de la délégation de service public de la restauration scolaire municipale année scolaire 2017-2018.
- ✓ Approuvé la convention relative à l'attribution d'un concours financier et matériel à conclure avec l'association des commerçants UNICOM et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 €.
- ✓ Pris acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet de révision du Règlement Local de Publicité.
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la halte-garderie "Les Poussinets - Loupiots".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour l'établissement d'accueil collectif multi-accueil "Les Bouts D'Chou".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour l'établissement multi-accueil "Les Oursons".

- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour l'établissement d'accueil collectif "Les Pitchouns".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective « Les Bambins ».
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "Les Dauphins".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche familiale "Les Lutins".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour la crèche collective "La Coccinelle".
- ✓ Approuvé les termes de la Convention de partenariat et d'objectifs à conclure avec l'association « Les Petits Bergers » et autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 65 210 € dans le cadre du Budget 2019.
- ✓ Décidé de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour les travaux de restructuration de la crèche multi accueil « Les Oursons ».
- ✓ Décidé de supprimer des emplois au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé des emplois au Tableau des Effectifs.
- ✓ Fixé les taux de promotion d'avancement de grade.
- ✓ Autorisé la prise en charge partielle des frais de stationnement des agents sur la voie publique.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Louis Voge

Le Maire